



AVEC ET POUR
TOUS
des métiers qui
tissent du lien

AGENT D'ENTRETIEN ET DE SERVICE

UN MÉTIER ENGAGÉ, AU SERVICE DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

L'agent d'entretien et de service est chargé d'assurer la propreté et l'hygiène des locaux, afin de garantir l'accueil du public en sécurité et dans les meilleures conditions.

TRAVAILLER AU SEIN DE LA BRANCHE ALISFA, C'EST :

- > Un engagement solidaire et éthique au service de l'humain.
- > Des structures à vocation non-marchande tournées vers le progrès social.
- > Une gouvernance qui favorise l'investissement collectif autour d'un projet commun.

Ses principales missions et activités sont :

- Nettoyer et entretenir les locaux selon le planning défini.
- Utiliser et prendre soin du matériel et des produits mis à sa disposition, dans une démarche éco-responsable.
- Mettre en œuvre les protocoles d'hygiène et de sécurité.
- Contribuer à la gestion des stocks.
- Signaler tout problème ou anomalie constaté(e).

Dans certaines structures, il/elle peut également être chargé.e d'autres missions en lien avec la réception et le service des repas et l'entretien du linge. Il/elle peut se trouver en contact direct avec le public accueilli et doit donc avoir le sens de l'accueil et de la relation au public.

Elle parle de son métier

« Mon métier consiste à assurer l'entretien, l'hygiène, la désinfection et la sécurité des locaux et des enfants. Quand je suis en cuisine, je suis chargée de préparer les repas des enfants. Je m'occupe aussi de vérifier les stocks du matériel et des produits d'entretien. »
Elisabeth

Diplômes conseillés

Les professionnel.le.s qui exercent ce métier peuvent notamment être titulaires des diplômes et titres suivants :

- CAP - Propreté et prévention des biocontaminations
- Titre Professionnel - Agent de propreté et d'hygiène

Elles parlent de leur métier

« Je fais attention aux détails pour que tout soit propre et bien fait. C'est une responsabilité. Les enfants, les familles, les collègues peuvent ainsi évoluer dans un cadre sain et accueillant. »

Aicha

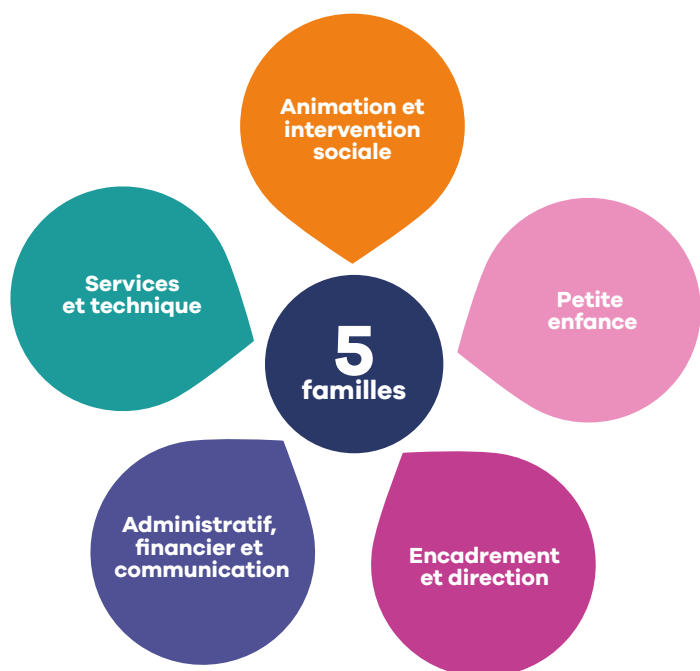
« J'aime être au service des personnes et des collectivités. Je suis autonome dans mon travail, je peux organiser moi-même mon travail pourvu qu'il soit bien fait. »

Jennifer

« J'entretiens les locaux de la crèche. Mais on n'est pas là que pour faire du ménage, on est là aussi pour l'humain : je côtoie les enfants et les parents, je suis au service du collectif. Je suis là pour apporter du confort à la crèche. C'est important que tout soit propre pour les enfants. C'est une petite pierre à l'édifice. Tout me plaît dans ce métier. Ici je me sens libre, je côtoie les enfants, et on a la grande chance d'être reliés au centre social. »

Sylvie

Pour plus d'informations sur les métiers de la Branche ALISFA, les compétences à mobiliser et les passerelles possibles entre les métiers, reportez-vous à la cartographie dynamique :



Évoluer, changer de métier

Dans la classification de la convention collective de la Branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA), le métier d'agent d'entretien et de service correspond à l'emploi repère « Personnel de maintenance, service et restauration ».

Selon la structure dans laquelle il/elle exerce, l'agent d'entretien et de service peut aussi être dénommé « personnel d'entretien », « agent de service » ou « agent de propreté et d'hygiène ».

Des mobilités vers d'autres métiers au sein de la Branche sont possibles, à l'appui d'une formation spécifique éventuelle :

- **Métiers des Services et de la technique** : cuisinier.ère, agent de manitenance.
- **Métiers de l'Animation et de l'intervention sociale** : animateur.trice d'activités.
- **Métiers de la Petite enfance** : animateur.trice petite enfance, assistant.e maternelle.
- **Métiers de l'Administratif, du financier et de la communication** : chargé.e d'accueil.



L'agent d'entretien et de service exerce son activité seul ou en équipe, à temps partiel ou à temps complet, au sein de tous types de structures de la Branche : crèches, centres sociaux ou socio-culturels, espaces de vie sociale, associations de développement social local, ... Il/elle peut travailler pendant les horaires d'ouverture de la structure au public ou en dehors de ceux-ci, par exemple tôt le matin ou le soir. Il/elle inscrit sa pratique professionnelle dans le cadre du projet de la structure et ses activités dans une démarche de durabilité environnementale.

Cliquez ici pour accéder à la cartographie dynamique ou flashez ce QR code

